

COMMUNE DE WATTWILLER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE WATTWILLER DE LA SEANCE DU 11 JUIN 2013

Sous la présidence de Monsieur Jacques MULLER, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 h.

Présents : MM., Noëlle TITTEL, Claude BURGER, Pierre TETTAMANZI
Bernard WETTERER, Pierre BARMES, adjoints
Olivier ROGEON, Anne SCHMITT, Claudine POUPELLE
Anne BRIAND, Albert SCHROEDER

Absent excusé et non représenté : Jean-Joseph FELTZ

Absent non excusé : Jean-Pierre JOSTE

Ont donné procuration : Thomas SCHAAD donne procuration à Jacques MULLER
Régine JUTKOWIAK donne procuration à Anne BRIAND
Hubert MENET donne procuration à Albert SCHROEDER
Eric GIGNET donne procuration à Olivier ROGEON
Jean-Claude PELKA donne procuration à Claudine POUPELLE
Marie-Roselyne MULLER donne procuration à Noëlle TITTEL

Auditeur présent : 0

Secrétaire de séance : Ludovic MARINONI

Ordre du jour :

- 1.- Complexe MKK : financement – modification du montant du prêt
2. – Approbation des tarifs des ALSH pour 2013
3. - Divers

POINT 1 - Complexe MKK : financement – modification du montant du prêt *Point présenté par Claude BURGER*

Lors de la séance du Conseil municipal du 8 février 2013, il a été décidé de réaliser un emprunt à long terme de 1 000 000,00 € pour le financement de la réhabilitation / extension du complexe sportif et festif Katia et Maurice KRAFFT et de le compléter par un crédit-relais de l'ordre de 300 000,00 €, à couvrir par le fonds de compensation de la T.V.A.

Il s'avère que la totalité de ces fonds ne sont pas nécessaires puisque les capacités d'autofinancement permettent de couvrir une partie des frais.

Ainsi, il a été décidé de consulter à nouveau différents établissements financiers sur la base d'une enveloppe réduite à 700 000,00 € sur le long terme et toujours à 300 000,00 € pour le court terme.

Plusieurs offres ont été effectuées et après négociation, la Caisse d'Épargne propose les meilleures conditions pour le prêt à long terme et le Crédit Mutuel pour le prêt relais :

CONDITIONS GÉNÉRALES		
	Prêt de 700 000,00€	Prêt relais de 300 000,00€
	Caisse d'épargne	Crédit Mutuel
Taux	Fixe de 3,25%	Fixe de 2,35%
Durée	15 ans, remboursable en 60 trimestrialités	3 ans
Frais et commission	1 050 € (0,15% du montant autorisé)	300 € (0,10% du montant autorisé)

Ces emprunts seront réalisés aux conditions suivantes, étant précisé que les intérêts et l'amortissement courront à partir du premier déblocage de fonds, les trimestrialités n'étant effectives qu'à compter du décaissement intégral du crédit.

Compte tenu des subventions attendues qui ne seront encaissées que dans la phase finale du projet,

Considérant que le chantier est officiellement engagé depuis la fin novembre 2012,

Vu les offres de financement et les conditions générales proposées par la Caisse d'épargne pour le prêt à long terme et par le Crédit Mutuel pour le prêt relais,

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :**

- **d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser auprès de la Caisse d'épargne un emprunt de 700 000,00€ pour le financement du projet de réhabilitation / extension du complexe Katia et Maurice KRAFFT, dont le remboursement s'effectuera sur une période de 15 années et auprès du Crédit Mutuel un prêt relais de 300 000,00 € étalé sur 3 ans.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats de prêt ainsi que tous documents s'y rapportant.**

POINT 2 - Approbation des tarifs des Accueil de Loisirs Sans Hébergement 2013

Depuis 2008, la Communauté de Communes de Cernay et environs a confié l'organisation des ALSH à la Ligue de l'Enseignement. La participation communautaire est calculée sur la base de 7,90€ par journée et par enfant. La Ligue gère les inscriptions et encaisse les frais liés à celles-ci.

Une participation est également demandée aux parents dont la grille tarifaire est inchangée depuis début 2012.

Pour 2013, il a été convenu, avec la Communauté de Communes de Thann-Cernay, que la Commune de Wattwiller organisera 3 semaines d'ALSH supplémentaires, en complément de celles organisées par la Ligue de l'Enseignement.

Cet accueil s'organisera de la manière suivante et sera assuré par le personnel communal

- Une semaine au mois d'août : du 26 au 30 août 2013
- Deux semaines à la Toussaint : du 21 au 31 octobre 2013

Il est proposé de se baser sur le barème actuellement appliqué au niveau de la Communauté de Communes :

	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3
Famille 1 enfant	M < 2 300€	2 300€ < M < 3 000€	> 3 000€
Famille 2 enfants	M < 2 700€	2 700€ < M < 3 400€	> 3 400€
Famille 3 enfants	M < 3 800€	3 800€ < M < 4 400€	> 4 400€

*« M » représente le revenu mensuel moyen des parents, déterminé sur la base du revenu imposable de l'année N - 1.

Nb d'enfant(s) inscrit(s)	Communauté de communes			Hors communauté de communes		
	T1	T2	T3	T1	T2	T3
1 ^{er} enfant	78,00€	84,00€	90,00€	93,00€	99,00€	105,00€
2 ^e enfant	74,50€	80,50€	86,50€	88,00€	94,00€	100,00€
3 ^e enfant	70,50€	76,50€	82,50€	83,00€	89,00€	95,00€

* tarifs hebdomadaires

Dans ce cadre, la Communauté de Communes reversera à la Commune une somme prévisionnelle de 3 000,00€.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la grille des tarifs afin de pouvoir encaisser les sommes à percevoir lors des inscriptions qui auront lieu du 19 au 21 juin 2013.

Cet encaissement s'effectuera par l'intermédiaire de la régie communale.

POINT 3 – Divers

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les Grandes Sources de Wattwiller fêteront leur 20 ans d'existence le 27 juin 2013 à 11h. Tous les élus sont invités.

Albert SCHROEDER rend l'assemblée attentive concernant les problèmes de sécurité au niveau de l'entrée sud de Wattwiller en venant d'Uffholtz. Il souhaite que des actions soient entreprises afin d'améliorer la situation actuelle.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est close à 20h30.